

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle 214 de l'hôtel de ville de New Richmond, le 23^e jour de novembre 2015, à 19 h, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire

Sont présents : Les conseillers madame Geneviève Braconnier, messieurs François Bujold, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Est absent : Monsieur Jean Cormier, conseiller, ayant justifié son absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

288-11-15 1. Règlement 994-15 relatif à l'imposition d'un nouveau tarif de compensation pour l'eau et le service d'égout et abrogeant le Règlement 310-69 – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. François Bujold à l'effet que le Règlement 994-15 relatif à l'imposition d'un nouveau tarif de compensation pour l'eau et le service d'égout et abrogeant le Règlement 310-69, sera adopté à une séance ultérieure.

289-11-15 Appel d'offres – Fourniture et livraison d'un camion-citerne pour le Service incendie

Considérant l'appel d'offres publié sur SEAO et se terminant le 20 novembre 2015 pour la fourniture et la livraison d'un camion-citerne pour le Service incendie;

Considérant la réception d'une (1) soumission :

Soumission de :	Item	Montant (taxes incluses)
Camions Hélie (2003) inc.	Camion-citerne	167 116,16 \$
	Option valve de vidange	1 264,73 \$
	Option piscine portative	3 391,76 \$
	Option caméra de recul	907,15 \$
	Option Lumières de scène	(inclus)
	Option système de chaînes	2 908,87 \$

À ce moment de la séance, le maire demande le vote pour cette résolution :

Conseiller # 1, M. Jacques Rivière : Pour

Conseiller # 2, M. François Bujold : Pour

Conseiller # 4, M. Jean-Pierre Querry : Pour

Conseiller # 5, M. René Leblanc : Pour

Conseiller # 6, Mme Geneviève Braconnier: Pour

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée pour le camion-citerne par la firme Camions Hélie (2003) inc. au montant de cent soixante-sept mille cent seize dollars et seize cents (167 116,16 \$), taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Les options suivantes sont également acceptées :

Option valve de vidange :	1 264,73 \$, taxes incluses
Option caméra de recul :	907,15 \$, taxes incluses
Option lumières de scène :	(cette option est incluse dans le prix du camion-citerne)
Option système de chaînes :	2 908,87 \$, taxes incluses
Total des options :	5 080,75 \$, taxes incluses

Le montant total pour cette dépense est de cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-onze cents (172 196,91 \$), taxes incluses, et sera prise à même le Règlement 975-15. Par le fait même, le maire ainsi que le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 25.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière